

## AFFAIRES GENERALES

### **POINT 03– CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DE TENNIS AU PROFIT DU GROUPE IKIGAI EDUCATION POUR L'ANNEE 2025-2026**

*1 annexe*

Depuis le mois de septembre 2022 la commune met à disposition du Groupe IKIGAI EDUCATION des installations sportives de Tennis afin de pouvoir en faire bénéficier ses élèves en sport étude.

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2025-2026 avec :

- une modification de tarifs : passer de 5,00 € à 6,00 € de l'heure pour l'utilisation des courts extérieurs et passer de 6,00€ à 7,00 € pour l'utilisation des courts intérieurs par terrain.

Il est demandé au conseil municipal de :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** la nouvelle convention de mise à disposition des installations de Tennis pour le Groupe IKIGAI EDUCATION pour l'année 2025-2026.

**ARTICLE 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**ARTICLE 3 : PRÉCISER** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget au chapitre 75.